30 Mai 2023

AMPHITHÉATRE DE PORTICCIO

Pour résumer...
Le Conseil Communautaire

Communauté de Communes DE LA PIEVE DE L'ORNANO ET DU TARAVO

Point n°1 : Création de postes (contractuels de 3 ans)
Ces postes seront affectés aux services de Gestion des OM (2) et d'Assainissement (2) , un autre poste sera financé par l'ADEM.
Un plan de financement du poste dédié au CRTE a également été présenté.
La création des postes et le plan de financement ont été votés à l'unanimité.

Point n°2 : Tarifs Office de Tourisme Intercommunal à modifier :
Les taux de la Taxe de séjour pour l'OTI pour les établissements 5 étoiles et "Palace" sont revalorisés. Le point est voté à l'unanimité.

Point n° 3 : Demande de subvention pour des caches containers
Point voté à l'unanimité

Point n°4 : Marché public pour les Biodéchets
Le point est voté à l'unanimité.

Point N°5 : Avenant au contrat de DSP SPANC Sainte Marie (Transfert)
Report du Point.

Point N°6 Démission d'un Conseiller communautaire
Le point est voté à l'unanimité : Mme Luce Petroli est remplacée par Mme Sophie Lucchini Trouche.

Point N°7 : Démission d'Henri Antona (Remplacement et élection)
M. Henri Antona, après sa démission du Conseil communautaire, laisse deux postes vacants : M. Felix Peretti, lui succède au poste de Vice-Président (élu à l'unanimité), et M. Paul-Antoine Antona intègre quant à lui le conseil. Le point est voté à l'unanimité.

Point N°8 : SAGE ; aménagement des zones humides
Voté à l'unanimité.

Point N°9 : Convention avec le SYVADEC
Point voté à l'unanimité.

Point N°10 : Règlement intérieur "Subventions aux associations"
Le point est voté à l'unanimité.

Point N°11 : École de Blois
Une convention avec l'école de Blois a été passée. L'objectif de cette convention est de permettre aux élèves de cette école de réaliser une étude sur notre territoire, qui nous sera profitable, la participation financière de la CCPOT est nulle.
Le point a été voté avec un vote contre, et une abstention.

Point N° 12 : Vote du Document Unique de Gestion des Risques
Ce document vise à recenser les risques et à assurer la sécurité des agents sur leur lieu de travail. Il a été voté à l'unanimité.

Point N°13 : Annulation factures Assainissement
Le point est voté à l'unanimité

Point N°14 : Mise en place d'un bus des plages
Ce bus se déplacera tous les jours entre le Benistà et les plages de Coti-Chiavari. Les modalités de fonctionnement seront à ajuster. Le point est voté à l'unanimité.